



FICHE D'INSCRIPTION – Année scolaire 2025 /2026

Dossier à compléter et à déposer avant le **30 mars** en mairie

Classe demandée :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

NOM	Prénom	
Né(e) le	A	
Nationalité	Fille	Garçon
École demandée		
École fréquentée en 2024/2025		

Demande de dérogation OUI NON

Motif de la demande

Vous pouvez joindre une lettre expliquant la motivation et, le cas échéant, des pièces justificatives.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

Responsable légal 1 Père - Mère -Tuteur (chez lequel réside l'enfant et a qui sera adressé la facture périscolaire)

NOM	Prénom
Adresse	Ville (CP)
courriel	téléphone _____

Situation de famille : mariés – pacés – concubins – divorcés – séparés – célibataire – veuf(ve)

Responsable légal 2 Père - Mère - Tuteur

NOM	Prénom
Adresse	Ville (CP)
courriel	téléphone _____

Cadre réservé à l'administration

AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE

- FAVORABLE
 DEFAVORABLE

Signature

AVIS DE LA DIRECTRICE D'ECOLE

- FAVORABLE
 DEFAVORABLE

Signature

Votre dossier est à déposer en mairie ou à envoyer par mail à v.cazes@houplin-ancoisne.fr

Pour que votre dossier soit complet : quels documents fournir ?

- La **fiche d'inscription scolaire** remplie et signée
- Le **livret de famille** (page parents + enfant concerné) ou l'extrait d'acte de naissance ou les pièces d'identité des parents et enfants
- Un **justificatif de domicile des parents de moins de trois mois** : facture d'électricité, de gaz, de téléphone FIXE, quittance de loyer, contrat de bail avec signature des deux parties, partie de l'acte final d'achat (pour les nouveaux propriétaires) portant la mention de l'adresse et des noms

En cas de divorce ou de séparation des parents, dernier jugement ou attestation sur l'honneur mentionnant la résidence de l'enfant.

Si les parents sont hébergés chez une tierce personne : attestation d'hébergement + document d'identité ET justificatif de domicile de la personne qui héberge (ces documents seront à renouveler chaque année scolaire et pour toute modification de situation).

Une fois votre dossier transmis :

- Un accusé de réception vous sera transmis par mail.
- Après instruction, votre dossier sera transmis à la directrice de l'école qui vous contactera pour finaliser l'admission à l'école.
- Vous recevrez également par mail une demande d'inscription au portail famille (logiciel de cantine et de garderie). Il sera nécessaire de saisir vos informations personnelles et assurance afin de procéder aux inscriptions aux différents services **avant le dernier mardi d'août**.
- Les PAI des enfants concernés doivent être transmis en mairie et à l'école.

A noter

- Pour les inscriptions en Toute Petite Section et pour les enfants demandant une dérogation, **tous** les dossiers seront étudiés **fin mai**. Les décisions seront prises en fonction du nombre de places disponibles. Une réponse (positive ou négative) vous sera envoyée par courriel **la première semaine de juin**.

Même en cas de validation de l'inscription scolaire, les **services périscolaires (cantine, garderie, mercredis récréatifs) ne sont pas ouverts** aux enfants de Toute Petite Section.

Engagement des parents

Je soussigné(e), _____ responsable légal de
atteste de l'exactitude des renseignements indiqués dans le formulaire d'inscription et m'engage à signaler en mairie tout changement de situation ou de coordonnées.

Fait à _____, le _____

Signature

Je soussigné(e), _____ responsable légal de
atteste de l'exactitude des renseignements indiqués dans le formulaire d'inscription et m'engage à signaler en mairie tout changement de situation ou de coordonnées.

Fait à _____, le _____

Signature

Les signatures des deux parents sont obligatoires